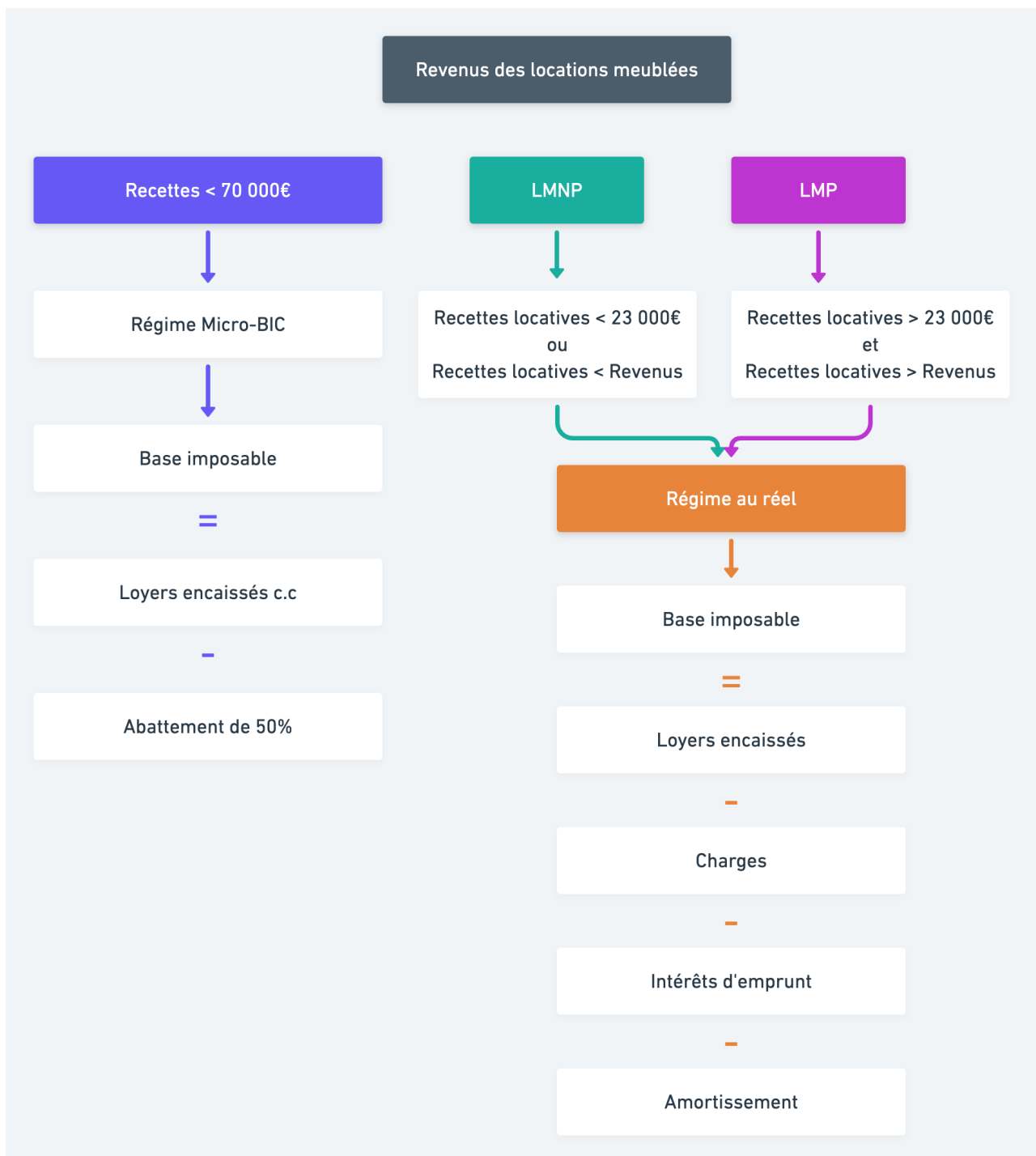




Revenus des locations meublées





Location meublée

En détention direct

Location meublée	2 options fiscales
Régime réel + Recettes - Charges - Amortissements	Régime réel Base taxable : (CA - charges et amortissements) (Déduction des Charges au réel)
Micro BIC Meublé à l'année : Abattement de 50% (70 000€ max) Meublé de saison : Abattement de 71% (170 000€ max) + condition classement 1 à 5	Micro BIC Mode de taxation CA - abattement (50 ou 71%) (Déduction forfait)

Pas de charges déductibles au régime Micro